



L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS

ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

***REGLEMENTS EN BBE ET CONDITIONS D'OUVERTURE
ET DE FONCTIONNEMENT DES COMPTES
REGLEMENTES EN DEVISES, EN DINAR CONVERTIBLE
ET EN DINAR DE RESIDENTS ET DE NON-RESIDENTS***

13 & 14 JUIN 2023

HOTEL LAÏCO – TUNIS

Tarif : 1 180 DT/ HT

(Pause café et déjeuner)

(TVA 19 %)

ANIMÉ PAR

M. Ridha DOUMA

***DGA – Chargé d'inspection des opérations de change Banque
Centrale de Tunisie (BCT)***



www.ifbt.tn



[\(+216\) 71 340 815](tel:+21671340815)



contact@ifbt.tn

OBJECTIFS

Ce séminaire vise les objectifs suivants:

- Appréhender les notions et concepts de base de la réglementation de change :
 - Notion de résidence
 - Concepts de base de la réglementation de change et leurs implications sur les modalités et procédures de règlements en provenance et à destination de l'étranger
- Procédures et règles inhérentes aux règlements en espèces ainsi que les diligences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Dresser la typologie des comptes en devises, en dinar convertible et en dinar pouvant être ouverts au profit des clients particuliers et professionnels, résidents et non-résidents tout en dressant les conditions d'ouverture et de fonctionnement ainsi que les avantages de chaque compte.
- Discuter des difficultés rencontrées sur le plan pratique.
- Démystifier la responsabilité des intermédiaires agréés et celle de leur clientèle.
- Démystifier les obligations sur le plan change de celles en matière de LABFT

PUBLIC CIBLE

- Ce séminaire s'adresse à toutes les personnes exerçant dans les institutions financières, qui sont appelées à effectuer des opérations avec l'étranger.

FORMATEUR

- DGA – Chargé d'inspection des opérations de change – Banque Centrale de Tunisie (BCT)
- Formateur ayant animé plusieurs actions sur la réglementation de change à l'ABF et pour les établissements financiers

PROGRAMME - JOURNEE DU 13 JUIN 2023

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	Introduction générale à la réglementation des changes : ➤ Notions et concepts fondamentaux de la réglementation de change ✓ Concepts fondamentaux et obligations ✓ Notion de résidence sur le plan change ➤ Point sur les assouplissements de la réglementation de change
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	De la manipulation des moyens de paiement libellés en devises : Procédures d'importation, de cession, d'exportation, de reconversion et de réexportation : ➤ Obligations sur les plans change et LABFT. ➤ Procédures et modalités pratiques de manipulation des BBE par les résidents et les non-résidents. ➤ Responsabilité de l'IA en matière de manipulation des BBE. ➤ Spécificités de la relation avec les bureaux de change autorisés par la Banque Centrale. ➤ Procédures de cession et d'approvisionnement auprès de la Banque Centrale ➤ Reporting et obligations d'information et de déclaration (BCT – CTAF, ...)
14h30	Déjeuner

PROGRAMME - JOURNEE DU 14 JUIN 2023

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	Les comptes en devises, en dinar convertible et en dinar ouverts au profit de résidents et de non-résidents : ➤ Conditions d'éligibilité et d'ouverture (KYC, convention de compte, dossier juridique, mise à jour des informations, ... ➤ Conditions de fonctionnement et obligations des intermédiaires agréés sur les plans change et LABFT. ✓ Les comptes de résidents • Les comptes à caractère professionnel ○ Le compte professionnel en devises. ○ Le compte négoce international. ○ Le compte Startup en devises. ○ Le compte Marché réalisable à l'étranger et la couverture des dépenses y afférentes
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	• Les comptes à caractère personnel ○ Les comptes des personnes physiques résidentes « PPR » en devises et en dinar convertible. ○ Le compte Allocation touristique en dinar convertible. ✓ Les comptes en devises, en dinar convertible et en dinar de non-résidents • Les comptes étrangers en devises et en dinar convertible. • Les comptes intérieurs non-résidents « INR ». • Les comptes spéciaux en dinar (comptes marchés). • Les comptes d'attente en dinar. • Les comptes capital en dinar. • Les comptes spéciaux emprunt en dinar. • Les comptes de libyens. Débat ouvert et Illustrations par des cas pratiques